



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2021

Le 28 janvier à 20h30, à GAGNAC-SUR-GARONNE, le Conseil Municipal de la commune, convoqué le 25 janvier, s'est réuni à l'Espace Garonne, sous la présidence de Monsieur SIMON Michel, Maire.

Etaient Présents : Patrick BERGOUGNOUX, Eric CHOLOT, Eric DELEMAILLY, Marie DUCOS, Ana FELDMAN, Stéphane FLEURY, Vanessa FRAYCINET, Olivier GAU, Régis GRIMAL, Véronique LAVERROUX, Marc LEBARILER, Henri PEYRAS, Michel SIMON, Virginie SIRI

Procurations : Gilles CHARLAS à Michel SIMON, Sabine DUPLAN à Henri PEYRAS, Krista ROUTABOUL à Stéphane FLEURY, Françoise TRUC, Valérie VENZAC, Djamel YAKOUBI

Absent(s) : Thierry CASTELLA ; Gaëlle RATIE ; Angèle SOUROU

Secrétaire de séance : Ludivine HAYANO, DGS

Le quorum étant atteint, Michel SIMON, ouvre la séance à 20h30.

En l'absence de remarque le concernant, Michel SIMON invite les conseillers présents à signer le procès-verbal du conseil municipal précédent (14/12/2020).

2021-01 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE

Patrick BERGOUGNOUX, 1^{er} adjoint délégué aux finances :

PRECISE que ce projet a fait l'objet, en 2020, d'un premier dossier concernant sa phase 1 dans le cadre de la programmation 2016-2020 du Contrat de Territoire.

RAPELLE à l'assemblée délibérante que la commune de Gagnac a connu ces vingt dernières années une croissance démographique importante, la population ayant doublé en 20 ans. Cette augmentation de la population a conduit les municipalités à faire évoluer les structures communales, et en particulier celles liées au groupe scolaire. Ainsi, des extensions ont été réalisées pour les écoles maternelle et élémentaire, avec des classes supplémentaires pour accueillir le nombre croissant d'élèves.

Au-delà du nombre de classes, la structure du groupe scolaire doit également s'adapter pour gérer la partie centre de loisir et restauration. C'est ce dernier aspect qui fait l'objet de la présente demande de subvention. En effet, le restaurant scolaire a été bâti il y a 30 ans et, même s'il avait été correctement dimensionné à l'époque, il est aujourd'hui devenu insuffisant pour assurer un service de qualité à l'ensemble des élèves.

Le projet consiste donc en la rénovation et l'extension du restaurant scolaire, sachant qu'il sera nécessaire d'assurer la continuité du service pendant les travaux. Pour cela, nous proposons de réaliser ces travaux en deux phases :

- La phase 1 consiste à construire une nouvelle cuisine ainsi qu'un nouveau réfectoire pour l'école élémentaire attenant au restaurant actuel ; pendant cette phase, la restauration pourra se poursuivre dans les conditions actuelles.
- La phase 2 consiste à rénover les locaux actuels pour réaliser le réfectoire des maternelles ; pendant cette phase, une organisation spécifique sera mise œuvre pour assurer la continuité du service dans les locaux réalisés en phase 1.

PRECISE que la présente demande de subvention **porte sur la phase 2 du projet.**

PROPOSE de déposer un dossier de subvention au titre de l'année 2021.

PRECISE que le plan de dépenses de cette phase 2 est le suivant :

	Montant €HT	Montant €TTC 20%
RAPPEL : ETUDES – MAITRISE D'ŒUVRE (communes avec la phase 1)		
Maitrise d'œuvre (honoraires)	197 195	236 634
Etudes diverses (SPS, amiante, étude de sol)	17 374	20 849
TOTAL ETUDES	214 569	257 483
TRAVAUX PHASE 2		
DEMOLITION – REFECTIONS	7 600	9 120
GROS ŒUVRE	35 000	42 000
REFECTION ETANCHEITE EXISTANTE	55 700	66 840
COMPLEMENT ETANCHEITE	7 100	8 520
BARDAGES	26 200	31 440
MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	28 500	34 200
METALLERIE	34 000	40 800
MENUISERIES BOIS	11 300	13 560
PLATRERIE ISOLATION	26 700	32 040
PLOMBERIE SANITAIRES - CVC	50 000	60 000
ELECTRICITE	35 000	42 000
EQUIPEMENT DE CUISINE	366 000	439 200
SOLS DURS FAÏENCES	7 500	9 000
SOLS SOUPLES	9 600	11 520
TERRASSES BOIS	12 200	14 640
PEINTURE	8 300	9 960
ESPACES VERTS – CLÔTURES	3 000	3 600
VRD	65 000	78 000
TOTAL TRAVAUX PHASE 2	788 700	946 440

Il est ainsi proposé que cette phase 2 du projet de rénovation et d'extension du restaurant scolaire fasse l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'année 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise M. le Maire à demander une aide financière pour ce dossier aussi élevée que possible auprès des différentes institutions.

Après épuisement de l'ordre du jour, aucune question diverse n'est soumise au Conseil Municipal. Michel SIMON clôt la séance à 21h30.